

PASSEPORT

La demande peut être faite à la mairie du domicile ou directement en Préfecture

Pièce à fournir :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- Ancien passeport,
- 2 photos de face identiques et récentes,
- 2 timbres fiscaux de 30 € (1 seul pour les mineurs)

Délai d'obtention

3 semaines

Validité :

10 ans (5 ans pour les mineurs)